

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de la Maintenance et de l'Exploitation
04 13 31 64 72

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Budget Primitif 2018 : Délégation Bâtiments Départementaux

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Les crédits de paiement 2018 pour la Délégation Bâtiments Départementaux permettent de poursuivre les actions et opérations initiées les années précédentes et d'engager celles nécessaires pour répondre en termes de construction, de maintenance et d'entretien aux besoins de la collectivité pour l'exercice de cette politique publique.

Les actions de cette délégation concernent deux directions des services départementaux, à savoir la direction de l'architecture et de la construction – DAC – et la direction de la maintenance et de l'exploitation – DME

Au travers de la direction de l'architecture et de la construction, le Département intervient sur un patrimoine qui – en dehors des collèges – relève de différentes politiques publiques telles que la solidarité, l'équipement du territoire, l'environnement, la culture, ainsi que la construction de casernes de gendarmerie et de centres de secours.

A ce titre, seront réalisés en 2018 les travaux d'aménagement de la salle d'exposition de la Maison de la Sainte Victoire sise à Antonin sur Bayon, la restructuration de la Maison de la Solidarité – pôle médical – du Territoire d'Aix en Provence ainsi que la réhabilitation du local « pêcheurs » du Port de Pertuis sis à Sant Chamas.

Par ailleurs, le chantier du Museon Arlaten sis en Arles se poursuivra.

D'autres chantiers verront le jour parmi lesquels :

- le remplacement des vitrages des Archives et Bibliothèque Départementales de prêt à Marseille,
- la première phase du Phare culturel comprenant la fermeture du parvis, ainsi que la remise en état des abords et de l'éclairage dynamique des Archives et Bibliothèque Départementales de prêt à Marseille,
- les réserves du Musée de l'Arles Antique,
- la mise en sûreté de l'accueil de l'Hôtel du Département – HD 13 –

- la construction de la nouvelle unité de forestiers sapeurs de Peyrolles,
- la réfection des façades de l'immeuble sis 15 place de la Joliette à Marseille,
- la restauration de la bastide La Blancherie de Saint Pons
- la construction des casernes de gendarmerie de Roquevaire et Trets.

Parallèlement à ces chantiers, de multiples études seront menées en vue de la création d'une nouvelle caserne de gendarmerie à La Roque d'Anthéron, la réhabilitation du parc automobile de Saint Menet, la mise en conformité des installations techniques du site d'Arenc, la restructuration et l'extension de la maison de la Solidarité du Territoire de Gardanne.

Une augmentation de l'autorisation de programme concerne la mise à niveau des installations techniques du site d'Arenc ainsi que la restructuration et l'extension de la maison de la Solidarité du Territoire de Gardanne.

De son côté, la direction de la maintenance et de l'exploitation assure l'entretien et la maintenance de l'ensemble des bâtiments de la collectivité, hormis l'HD 13.

Pour ce parc de 385 bâtiments – hors collègues – cette mission est assurée depuis le mois d'août 2017 par le service maintenance des bâtiments – SMB – et le service d'exploitation technique des bâtiments – SETB – anciennement regroupés au sein du service maintenance et exploitation des bâtiments – SMEB – ainsi que par le service prestations urgentes et ateliers – SPUA.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le SMB et le SETB disposeront de budgets distincts.

Le SETB ordonne et supervise les interventions de prestataires en charge du bon fonctionnement des installations techniques (génie climatique, ascenseurs, portail) de tous les bâtiments départementaux hors HD 13. Il a également la mission de faire réaliser tous les contrôles de sécurité (électriques, sécurité incendie, qualité de l'eau). Le SETB assure enfin pour les grands sites (Arenc, Archives et Bibliothèque Départementales, musées d'Arles) le suivi de la maintenance multi-technique réalisée par des prestataires extérieurs.

Le SMB a, pour sa part, la charge des travaux de maintenance dans tous les bâtiments départementaux, à l'exception de l'HD 13 et des grands sites gérés par le SETB.

Enfin, le SPUA traite toutes les demandes d'interventions émises par les utilisateurs des bâtiments, via le service téléphonique « #1 », ainsi que toutes les interventions urgentes ne nécessitant pas le recours à un prestataire extérieur. Il ordonne en outre, dans le cadre d'astreintes, les interventions urgentes réalisées par les prestataires. Le service est doté d'ateliers réalisant des travaux de menuiserie, de peinture, de plomberie, de serrurerie pour tous les services de la collectivité. A ce titre, le SPUA est très sollicité pour réaliser toutes les interventions entrant dans son domaine de compétence.

Les crédits nécessaires à l'exécution de ces missions sont récurrents d'une année sur l'autre. Ils correspondent au niveau d'intervention indispensable au maintien en l'état des bâtiments et à l'accueil en toute sécurité des personnels en poste et du public.

Il convient donc d'approuver les montants d'affectations comme indiqués en annexes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL